



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 040-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.65

Déposée le : 11.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Baumann-Berger (Münsingen, UDF) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Sécurité de l'approvisionnement en électricité dans le canton de Berne

La transformation que connaît le parc énergétique, avec les énergies éolienne et solaire en passe de supplanter le nucléaire et les énergies fossiles, ainsi que les nouveaux besoins énergétiques (pompes à chaleur, mobilité électrique) soulèvent des questions concernant la sécurité de l'approvisionnement en électricité tant sur le plan international, pour l'Europe, que local, pour le canton.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. En cas de pénurie d'électricité à l'échelle européenne : BKW SA et les opérateurs de réseau locaux seraient-ils en mesure d'assurer l'approvisionnement en électricité de manière autonome (sans recourir aux réseaux international ou national) ? Si cela est impossible, quelles en sont les raisons, notamment sur les plans juridiques et techniques ?
2. La mise à l'arrêt de la centrale nucléaire de Mühleberg prive le canton de Berne d'une importante source d'électricité. Comment le rapport entre la production et la consommation d'électricité a-t-il évolué dans le canton de Berne ? A combien s'élevaient la production et la consommation d'électricité de ces trois dernières années dans le canton de Berne ?

Destinataires
– Grand Conseil